



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis JOURON, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

Mme DEPREZ Amélie, M. DEVAUX Stéphane, M. GUILLEMIN Dominique, M. HUMBERT Benoît, M. JOURON Francis, M. KOHN Jean-Claude, M. NICKELAUS Patrick, M. NICOLLE Albert Richard

### Procuration(s) :

M. BODET Alain donne pouvoir à M. DEVAUX Stéphane, Mme NICOLLE Aurélie donne pouvoir à M. NICOLLE Albert Richard

### Etaient absent(s) :

M. BODET Alain, M. HUGUIN Claude, M. MICHEL Fabrice, M. NICOLLE Bruno, Mme NICOLLE Aurélie

### Etaient excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. NICKELAUS Patrick

Date de convocation  
17/11/2025

### OBJET

Date d'affichage  
17/11/2025

### DE2025\_42 – Arrêt du PLUI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

24/11/2025

### DE2025\_42 – Arrêt du PLUI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable pour l'arrêt du PLUI, car la commune n'a pas obtenu de parcelle supplémentaire.

et publication du :

24/11/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COMBLES EN BARROIS  
Le Maire,



COMBLES EN BARROIS